

l'agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

Langue originale [EN]

Forte de son expérience et de son rayonnement régional, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne s'efforce de renforcer et d'améliorer ses partenariats, de consolider la dimension internationale de ses formations en se basant sur les axes stratégiques de son programme pédagogique.

La transdisciplinarité des enseignements et la mutualisation des formations, également avec d'autres établissements (Rennes 2, INSA ...) permettent de nourrir le projet architectural et de conduire les étudiants vers une prise de conscience des problématiques territoriales, urbaines ainsi que du développement durable.

Bien que l'ENSAB a connu de nombreux changements dans sa Direction, elle œuvre à la révision de son projet d'établissement et à la déclinaison de sa stratégie aux relations internationales et européennes. Elle confirme sa volonté de :

- renforcer son attractivité et sa visibilité sur l'échelle européenne et internationale afin d'offrir aux étudiants entrants et sortants la possibilité de développer leur culture architecturale en Europe et hors Europe.

- favoriser l'internationalisation pour améliorer la qualité de l'enseignement, de l'apprentissage et la préparation de nos étudiants à vivre et être employables dans un monde globalisé.

Le plan d'actions met l'accent sur le développement :

- o des projets et thématiques de recherche développés au sein de son laboratoire GRIEF, notamment les projets internationaux et pédagogiques :

- « Transgresser l'espace normé » qui a débuté en septembre 2017 regroupant des enseignants-chercheurs de plusieurs pays, notamment la France (ENSA Bretagne, Rennes ; Institut de Géo-architecture, Brest), les Etats-Unis (University of San Diego, San Diego), l'Italie (Politecnico di Milano, Milan), la Roumanie (Université d'architecture et d'Urbanisme Ion Mincu, Bucarest), la Turquie (Yasar University, Izmir).

- et « Habiter la Terre » mené en partenariat avec les écoles d'architecture étrangères (EAMAU pour le projet Habiter la Terre avec laquelle nous avons signé une convention de coopération)

- des formations s'appuyant sur des partenariats européens et internationaux que l'on attend durables et structurants. L'ENSAB souhaite également maintenir et conforter ses partenariats historiques.

L'école a une politique de relations internationales riche, particulièrement en Europe grâce au dispositif Erasmus et au réseau de 22 universités partenaires européennes. Ce cadre offre des possibilités de mobilités sur une année universitaire complète pour les étudiants de l'ENSAB ou d'un semestre à un an pour les étudiants en mobilité entrante.

Le séjour à l'étranger peut s'effectuer en Licence 3 ou en Master 1 dans le cadre du programme mis en place grâce au système Erasmus +. Cette dynamique se démontre par une augmentation constante des demandes de mobilité.

L'ENSAB souhaite ouvrir et développer ses échanges en s'appuyant sur des conventions de jumelage déjà existantes de collectivités territoriales partenaires (Rennes Métropole, Région Bretagne ...)

Dans le cadre des mobilités, l'ENSAB a pour projet de développer et promouvoir les stages dans des agences européenne d'architecture qui sont de plus en plus sollicités par nos étudiants. Les stages à l'étranger sont une opportunité d'inscrire une expérience internationale dans leur carrière professionnelle ainsi que de développer des compétences linguistiques, tout en découvrant autrement le secteur d'activité qui les intéresse. Compte tenu de l'intérêt que présente cette expérience, les stages à l'étranger pourront être encouragés et généralisés dans le futur programme pédagogique.

Les étudiants candidats à la mobilité définissent précisément leur projet de mobilité, ils se documentent sur l'établissement d'accueil et expliquent en quoi celui-ci correspond à leurs attentes pédagogiques. Le suivi d'enseignements différents ou complémentaires à ceux

dispenses à l'ENSAB sont encouragés. Le projet pédagogique de l'étudiant est vérifié et validé par un enseignant référent, responsable des échanges. La commission des relations internationales examine les candidatures et procède, en fonction du nombre de places offertes par destination, à un classement selon 5 critères : le dossier pédagogique, la lettre de motivation, le plan de cours, le savoir être du candidat, son engagement dans la vie de l'établissement.

Conformément au processus de Bologne, toutes les mobilités, d'études ou de stages valident des crédits ECTS, à l'ENSAB comme dans nos universités partenaires. Les mobilités d'études ou de stages sont soutenues et subventionnées par l'allocation systématique de bourses de mobilité permettant ainsi à tous les étudiants de bénéficier de cette expérience, quelle que soit leur origine et leur statut social. Les étudiants sont activement soutenus par l'établissement pour réaliser toutes les procédures nécessaires pour obtenir leur bourse.

Forte de son expérience sur le monitorat, l'ENSAB souhaite mettre en place, en complément des missions assurées par le pôle international, des référents tuteurs pour les étudiants en mobilité entrante. Ces tuteurs auront pour mission d'assurer l'accompagnement des étudiants dès leur arrivée à Rennes et de les aider tant dans la compréhension du fonctionnement de l'école que dans la vie quotidienne (recherche de logement, démarches administratives, de santé...).

La bonne intégration des étudiants en mobilité entrante nécessite néanmoins la mise en œuvre de méthodes pédagogiques innovantes et l'implication des enseignants. L'organisation d'un intensif pluridisciplinaire par semestre sur les trois années de licence, d'un workshop par les étudiants sont autant de possibilités pour les étudiants en mobilité entrante de s'inscrire dans un processus inclusif et d'acquérir de nouvelles compétences.

En complément, l'ENSAB réfléchit à la mise en place d'un atelier et d'un séminaire dispensés en langue étrangère (en anglais).

Afin de soutenir la mobilité, l'ENSAB renforce l'apprentissage de la langue anglaise dispensée sur l'ensemble des cinq années d'études. La maîtrise d'une langue vivante étrangère conditionne l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte. En parallèle, l'ENSAB propose à ses étudiants étrangers des cours de français en semaine axés sur la discussion afin de faciliter leur intégration dans les cours mais également au sein de la promotion. Cette intégration des étudiants en mobilité entrante dans les ateliers et les cours, la participation systématique aux voyages d'études, le travail collaboratif en atelier maquette ... sont autant d'échanges enrichissants pour l'ensemble des étudiants.

L'approche qualité pour l'accueil d'étudiants internationaux implique également la mise en place de services spécifiques : convention avec le CROUS pour proposer des logements et l'accès à ceux proposés à l'ensemble des étudiants : séances gratuites avec une psychologue et à des séances d'ostéopathie, vie associative, offre culturelle, sportive, etc.

L'ENSAB souhaite améliorer cet accompagnement en proposant un soutien individuel notamment sur les démarches administratives pour les titres de séjour, la CAF, etc.

Des voyages d'études à l'étranger sont également prévus et intégrés au cursus de Licence 2 et de Master 1 et sont rattachés soit à l'enseignement d'atelier soit à un projet pluridisciplinaire sous la forme d'un intensif (L2). L'école aide financièrement ses voyages obligatoires. L'ensemble des enseignements dont les voyages, fait l'objet d'une évaluation par les étudiants (questionnaire) pour chaque semestre de chaque année, afin de s'assurer de leur intérêt pédagogique.

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement.

Veillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle

1- Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage pour les étudiants et le personnel (enseignant et administratif) de l'enseignement supérieur

L'ENSAB souhaite s'inscrire dans les actions d'aide à la mobilité des étudiants et de son personnel de l'enseignement supérieur afin de répondre aux objectifs prioritaires de sa stratégie institutionnelle :

- renforcer son attractivité et sa visibilité sur l'échelle européenne et internationale afin d'offrir aux étudiants entrants et sortants la possibilité de développer leur culture architecturale en Europe et hors Europe.

- favoriser l'internationalisation pour améliorer la qualité de l'enseignement, de l'apprentissage et la préparation de nos étudiants à vivre et être employables dans un monde globalisé.

La mobilité des étudiants et du personnel doit permettre de s'ouvrir et de découvrir de nouvelles méthodes d'apprentissage, de remettre en question les pratiques de travail et les acquis dans un objectif d'amélioration et d'efficacité.

Pour les étudiants, la mobilité permet de façon rapide, l'apprentissage et le perfectionnement de la langue étrangère mais également la découverte d'une nouvelle culture, d'un nouvel environnement de travail et de vie, ainsi que pour nombreux étudiants, l'apprentissage de l'autonomie. L'immersion dans un nouvel établissement d'enseignement de l'architecture, souvent de dimension différente de l'ENSAB, incite à aller vers l'autre, à la découverte de nouveaux enseignements et à aborder de nouvelles thématiques. Cette découverte doit se poursuivre par le développement des stages en agences d'architecture ou dans des structures en lien avec le domaine de la construction.

Ces stages réalisés à l'étranger seront reconnus dans le cursus scolaire par l'application de crédits ECTS. Ils devront être suivis par des enseignants référents de l'ENSAB et feront l'objet d'une convention et d'une évaluation.

Pour les enseignants, favoriser la mobilité doit permettre la reconnaissance des activités d'enseignement et de recherche, de partager avec des confrères sur des thématiques communes, d'échanger et évaluer différentes pratiques pédagogiques et d'impulser des projets collectifs. Cette mobilité enseignante marque une réelle dynamique et une ouverture de l'école sur des sujets internationaux. Les travaux feront l'objet de présentations via des conférences, d'organisation de workshops ou d'intensifs, en associant des étudiants des différents établissements, d'intervention dans les ateliers thématiques ou lors de séminaires.

La bonne organisation et gestion des mobilités nécessite également la mobilité du personnel administratif de l'école. L'ENSAB souhaite développer l'accueil de partenaires et le déplacement d'agents en charge des mobilités entrantes et sortantes. La connaissance de ses homologues favorise la fluidité des échanges et permet d'apprécier au mieux les conditions d'accueil des étudiants en mobilité.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement ?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue

dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

L'impact principal attendu est le renforcement de l'attractivité de notre établissement et sa visibilité sur l'échelle européenne et internationale.

L'ENSAB souhaite, en s'appuyant sur un collectif d'enseignants, dynamiser et développer ses partenariats de mobilité tout en garantissant la qualité de l'accueil des étudiants en mobilité entrante.

Les indicateurs quantitatifs seront axés sur l'évolution du nombre de nos partenaires, des étudiants en mobilité sortante mais également la progression des mobilités entrantes qui sont actuellement faibles.

Les indicateurs qualitatifs reposeront sur la réalisation de sondages auprès des étudiants en mobilité.

Les étudiants en mobilité seront appelés à décrire les compétences et connaissances acquises : à apprécier la coopération et le travail collectif, à développer et concrétiser une idée, à s'exprimer de façon créative, à organiser et planifier leur travail dans des environnements différents et à découvrir de nouveaux outils numériques dans un objectif d'employabilité accru dans un environnement élargi.

Concernant les personnels, ils améliorent grâce au programme Erasmus + leur satisfaction au travail (reconnaissance et bien-être), leur carrière et leurs opportunités d'emploi par l'accroissement des compétences et la constitution de réseaux.